

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DIALAN-SUR-CHAINE  
DU MARDI 10 JANVIER 2023**

**Date de la convocation : 03/01/2023 - Date d'affichage : 17/01/2023**

**N° 2023-01**

L'an deux mil vingt-trois, le mardi dix janvier, vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Jurques en séance publique, sous la présidence de Jean-Yves BRECIN, Maire.

Etaient présents : BRUNET G., DUCHEMIN J., ENOUF Y., GUILBERT N, HENTRY M., LECHAT M-F., LENOBLE A.

Etaient absents représentés : DUBOSQ J-M. pouvoir à DUCHEMIN J., VILLIERE N. pouvoir à BRUNET G.

Etaient absents : CAUDRELIER-CRESTEY L., CHIRON L., LEBREDONCHEL H., RENET J., LECOQ S., MALITOURNE M., WINTZ M.

Secrétaire de séance : Nicole GUILBERT

Rappel de l'ordre du jour :

\* Délibérations :

1. Approbation du dernier procès-verbal du 13 décembre
2. Décisions modificatives du budget pour une cession d'actif
3. Nomination d'un délégué suppléant au SAEPB
4. Avis sur le zonage de l'éolien réalisé par la DREAL
5. Adhésion de la commune de Mondeville au SDEC Energie

\* Informations et questions diverses

- Bilan des commissions

**Délibération 2023-01 : Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2022**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si le dernier procès-verbal fait apparaître des observations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Pour : 8+2

Contre :

Abstentions :

**Délibération 2023-02 : Décisions modificatives du budget pour une cession d'actif**

Suite à la vente à M. et Mme BOSSARD Eric des parcelles agricoles situées à Glatigny (413 ZD 15) et au Nid (413 ZE 01) sur la commune déléguée de Le Mesnil-Auzouf, celles-ci ont été identifiées à l'actif avec d'autres parcelles ne nous appartenant plus. Il est nécessaire de passer différentes écritures comptables d'ordre budgétaire afin que la Trésorerie puisse les retirer de cet inventaire et liquider la moins-value de ces biens. Celles-ci vont engendrer des modifications techniques du budget qui se feront automatiquement et qui n'ont pas besoin de délibération (émission de titre et de mandat aux chapitres 040 et 042 en fonctionnement et investissement). La recette qui apparaîtra au compte administratif sera à l'article 775 pour le montant de 6 431.25 €.

Il faut donc amender le budget comme suit puisque la ligne 024 n'avait pas été ouverte au budget :

- 024 (produit des cessions d'immobilisation) : + 6 431.25 €
- 020 (dépenses imprévues) : + 6 431.25 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide les modifications budgétaires suivantes :

- 024 (produit des cessions d'immobilisation) : + 6 431.25 €
- 020 (dépenses imprévues) : + 6 431.25 €
  
- **Charge Monsieur le Maire** de toutes les démarches afférentes.

Pour : 8+2

Contre :

Abstentions :

### Délibération 2023-03 : Nomination d'un délégué suppléant au SAEPB

Suite à la démission de M. Galodé nous avons nommé Marie-Françoise Lechat en tant que délégué titulaire auprès du SAEPB.

Le syndicat nous demande de nommer un nouveau délégué suppléant puisque Mme LECHAT était suppléante. Le syndicat a besoin de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Les délégués déjà en place sont :

- Délégués titulaires : M. BRECIN J-Y et Mme LECHAT M-F
- Délégué suppléant : M. DUCHEMIN J

Pour rappel, les délégués auprès du syndicat des Bruyères sont M. VILLIÈRE N. et M. DUCHEMIN J. en suppléance.

Election du délégué suppléant au SAEPB à l'unanimité : M. ENOUF Y.

Suite à cette élection et aux décisions prises aux précédents CM, les listes des commissions et des représentations communales sont composées dorénavant comme suit :

- Budget : **BRECIN J-Y**, CHIRON L., DUCHEMIN J., ENOUF Y., RENET J., VILLIÈRE N.
- Personnel communal et travaux en régie : **BRECIN J-Y**, VILLIÈRE N., BRUNET G., DUBOSQ J-M, LECOQ S.
- École et jeunesse : BRECIN J-Y., GUILBERT N., HENTRY M., **LECOQ S.**, DUBOSQ J-M., DUCHEMIN J.
- Salle communale de Jurques : BRECIN J-Y. ou ENOUF Y. pendant les vacances de l'agent responsable
- Salle des associations à Mesnil : CAUDRELIER-CRESTEY L.
- Bâtiments communaux : BRECIN J-Y., DUBOSQ J-M., **VILLIÈRE N.**, DUCHEMIN J
- Routes et réseaux : BRECIN J-Y., BRUNET G., DUBOSQ J-M., DUCHEMIN J., ENOUF Y., VILLIÈRE N.
- BRECIN J-Y., DUBOSQ J-M. et ENOUF Y. pour suivre la station d'épuration en remplacement pendant les vacances de l'agent communal.
- Relation avec les habitants, manifestations et cadre de vie : BRECIN J-Y., ENOUF Y., HENTRY M., LEBREDONCHEL H., LECHAT M-F., LENOBLE A., **RENET J.**, MALITOURNE M., VILLIÈRE N., AUDOUY Eve
- Urbanisme : BRECIN J-Y., CAUDRELIER-CRESTEY L., DUCHEMIN J., VILLIÈRE N.
- Cimetière : BRECIN J-Y., BESNARD J., CAUDRELIER-CRESTEY L., GUILBERT N, HENTRY M., VILLIÈRE N.

#### Représentation aux instances supra communales

- Représentant à la communauté de communes J-Y BRECIN et J. RENET
- SAEPB : M. BRECIN J-Y et M-F LECHAT comme titulaires ; M. DUCHEMIN J et M. ENOUF Y. comme suppléant
- Syndicat des Bruyères : VILLIÈRE N. et DUCHEMIN J. en suppléance
- SDEC Energie : BRECIN J-Y et VILLIÈRE N.
- Correspondants défense : LENOBLE A., CHIRON L.
- Correspondant CRISE Enedis : ENOUF Y.
- Correspondant incendie et secours : CHIRON L.
- FREDON (Frelon asiatique) : ENOUF Y. et VILLIÈRE N.

Pour : 8+2

Contre :

Abstentions :

## Délibération 2023-04 : Avis sur le zonage de l'éolien réalisé par la DREAL

Les services régionaux de l'Etat ont établi un projet de carte identifiant les zones potentiellement favorables à l'implantation de projets éoliens. Cette carte classe le territoire par niveau d'enjeux selon les aspects techniques, paysagers et naturels. Une consultation a été lancée par les services de l'Etat auprès des intercommunalités et PBI nous a retransmis l'information.

Sur Dialan-sur-Chaîne 3 secteurs apparaissent en « zone d'enjeux identifiés » :

- Le secteur des Bruyères où la société JPEE mène actuellement des études préalables
- Le secteur boisé à l'ouest de la Gandonnière où Vélocita a lancé des investigations
- Le secteur de la carrière de Jurques mais qui se trouve en fond de vallée

Cette cartographie confirme ainsi les secteurs que les investisseurs avaient déjà identifiés comme pouvant être étudiés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ne formule pas d'observation particulière sur cette cartographie en considérant qu'un avis plus précis ne pourra être rendu qu'au vu d'une étude environnementale détaillée sur des projets identifiés.

Pour : 8+2

Contre :

Abstention :

## Délibération 2023-05 : Adhésion de la commune de Mondeville au SDEC Energie

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Mondeville en date du 16 novembre 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 15 décembre 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 16 novembre 2022, la commune de Mondeville a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 15 décembre 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Mondeville, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 21 décembre 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :*

- approuve l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE.*

Pour : 8+2

Contre :

Abstentions :

**Bilan des commissions :**

- Problème électrique à l'école
- Une consultation a été lancée pour achat et maintenance d'un copieur pour la Mairie dans la mesure où le marché actuel avec la société Ricoh arrive à échéance.
- Une nouvelle consultation a été lancée pour le débroussaillage des bords de chaussées pour un contrat de 3 ans.
- La carte du classement de l'état des voies communales a été transmis par l'intercom : Les membres de la commission Routes n'ont pas identifié pour l'instant de modification à y apporter. Les dernières vérifications sont en cours
- Organisation des vœux de la municipalité le 28/01

**Bilan budgétaire :**

- Présentation des 1<sup>ers</sup> éléments chiffrés pour 2022. Compte tenu de la baisse de notre capacité d'auto-financement il sera nécessaire d'être vigilant sur la priorisation des projets d'investissement pour les années à venir.

Les prochaines séances sont fixées au : 7/02 à LMA et le 14/03 à Jurques à 20h

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22 h.

